



DESCRIPTION ET ENJEUX

Côtes de Meuse - Woëvre



Parc
naturel
régional
de Lorraine

Une autre vie s'invente ici

PRÉAMBULE

Ces données sont à utiliser dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme. Toutefois, durant cette démarche, il est nécessaire de tenir compte de deux dimensions :

- **Spatiale** : il convient d'affiner les données de ce document à une échelle locale afin de préciser les continuités identifiées à l'échelle du Parc.
- **Temporelle** : l'occupation du sol et le contexte du territoire évoluent : des prairies sont retournées en culture, des cultures remises en herbe, des haies sont arrachées, d'autres sont plantées, des batrachoducs sont construits, etc. Il est donc nécessaire d'actualiser les données.



Ce carnet se lit en parallèle de l'atlas cartographique qui illustre ces propos. Des renvois sont indiqués afin de vous faciliter la lecture des documents.

Les informations suivantes sont issues de la charte 2015-2030 du Parc naturel régional de Lorraine pour les communes incluses dans son périmètre. La méthodologie d'identification de cette Trame Verte et Bleue est rappelée dans le carnet 1 « Mise en contexte ».

Le carnet 2 a pour but de présenter les éléments de la Trame Verte et Bleue identifiés à l'échelle du PnrL en se focalisant sur le territoire de la Communauté de Communes Côtes de Meuse-Woëvre.

Afin de prendre en compte et préserver les éléments de la TVB dans les documents d'urbanisme, des préconisations d'intégration sont développées dans les fiches pour lesquelles vous trouverez des renvois à la suite des enjeux.

Guide Trame Verte et Bleue

Directeur de la publication : Jérôme End.

Rédaction : PnrL (Lucille Robillot et Laurent Godé). | Réalisation : PnrL (Elise Tisserant-Pillot), Citeasen.

Photo de couverture : PnrL | Cartographie : Parc naturel régional de Lorraine.

© Parc naturel régional de Lorraine 2021 / Tous droits réservés. | Impression : Lorraine Graphic.

Les activités administratives à la Maison du Parc et les déplacements associés sont certifiés ISO 14001.



SOMMAIRE

LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LEUR ENJEU DE PRÉSERVATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

6

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE VERTE ET LEURS ENJEUX DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

8

Sous-trame forestière

Sous-trame prairiale

Sous-trame thermophile

Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE BLEUE ET LEURS ENJEUX DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

15

Sous-trame des cours d'eau et des zones humides

Les obstacles et discontinuités

Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme

GLOSSAIRE

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

CCCMW : Communauté de Communes Côtes de Meuse-Woëvre

CENL : Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

PnrL : Parc naturel régional de Lorraine

RAMSAR : convention mondiale de préservation des zones humides d'intérêt international

RNCFS : Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage

RNR : Réserve Naturelle Régionale

ROE : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement

SANDRE : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau

TVB : Trame Verte et Bleue

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

LE TERRITOIRE étudié

La quasi-totalité des communes de la Communauté de Communes Côtes de Meuse-Woëvre (CCCMW) est incluse dans le périmètre du Parc naturel régional de Lorraine 2015-2030 : Apremont-la-Forêt, Beney-en-Woëvre, Bouconville-sur-Madt, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Chaillon, Frémeréville-sous-les-Côtes, Geville, Girauvoisin, Heudicourt-sous-les-Côtes, Lachaussée, Lahayville, Lamorville, Loupmont, Montsec, Nonsard-Lamarche, Rambucourt, Rihécourt, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Valbois, Varnéville, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Xivray-et-Marvoisin. Seule la commune de Jonville-en-Woëvre ne fait pas partie du périmètre du territoire Parc. Nous nous limiterons donc dans l'analyse, à la Trame Verte et Bleue de ces communes et proposerons des pistes de réflexion sur les communes limitrophes.



Carte Situation

La CCCMW est principalement couverte par deux grandes entités paysagères éponymes, les Côtes de Meuse et la Plaine de la Woëvre. À l'Est du territoire, se trouvent les prémices occidentales des Côtes de Moselle. Anecdote sur la communauté de communes, et présentant en grande majorité des surfaces agricoles, cette entité ne sera pas détaillée ci-dessous.



Carte Unités et sous-unités paysagères

Les Côtes de Meuse comprennent 3 sous-unités paysagères : le plateau, nommé aussi les Hauts de Meuse, les vallons formés par les affluents de la Meuse qui ont entaillé le plateau et le talus composé du front de côte et du pied de côte. Culminant à 350 mètres, les Côtes de Meuse surplombent la Plaine de la Woëvre, dépression de la cuesta, d'une altitude variant entre 200 et 250 mètres. À dominante argilo-calcaire cette plaine humide mollement vallonnée a été progressivement déboisée et drainée par la création des étangs.





■ Talus des côtés de Meuse et plaine de la Woëvre

I. LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LEUR ENJEU DE PRÉSERVATION

dans les documents d'urbanisme

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

VOCATION 1, OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1, OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.1 MESURE PRIORITAIRE. Inclure la TVB dans les documents d'urbanisme et autres procédures d'aménagement :

Préserver les réservoirs de biodiversité en cherchant à les rendre inconstructibles (privilégier le classement en zone N, en exceptant les réservoirs de biodiversité fondés sur les chiroptères).

Cette exception portant sur les réservoirs de biodiversité fondés sur les gîtes à chiroptères est due à la vaste superficie couverte par ces sites (ZNIEFF de type I). Ils prennent en compte à la fois les gîtes de reproduction ou d'hivernage des chiroptères, mais aussi leurs territoires de chasse, couvrant ainsi une mosaïque d'occupation du sol variée à laquelle il ne convient pas d'appliquer systématiquement une zone N sur la totalité.

Le territoire de la CCCMW compte 9 propriétés du CENL, une RNR, une RNCFS, 3 APPB, 3 propriétés du Conservatoire du littoral et 44 ZNIEFF incluses dans le périmètre du Parc dont 7 sont fondées sur des gîtes à chiroptères. Ces réservoirs appartiennent à différentes sous-trames.



Carte Réservoirs de biodiversité



© PnrL

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775)), espèce prairiale présente en bordure de l'étang de Lachaussée



Étang de Lachaussée et milieux annexes à Lachaussée et Vigneulles-les-Hattonchatel

© PnrL

Numéro du réservoir sur la carte	Type, nom et numéro du réservoir	Sous-trame forestière	Sous-trame prairiale	Sous-trame thermophile	Sous-trame zones humides	Sous-trame cours d'eau
1	ZNIEFF Prairies de l'Yron à Lachaussée (410030324)		*			
2	Propriété du CENL Prairies (501)		*			
3	ZNIEFF Etang de Chaudotte et prairies du grand paquis à Lachaussée (410000464)				*	
4	ZNIEFF Gîte à chiroptères de Lachaussée (410030311)	*	*		*	
5	Propriété du CENL Grand étang de Lachaussée et étang de Chaudote (443)		*		*	
6	RNR Grand étang de Lachaussée		*		*	
7	ZNIEFF Etang de Lachaussée et milieux annexes à Lachaussée et Vigneulles-lès-Hattonchâtel (410001890)		*		*	
8	ZNIEFF Etang des Grandes parois à Lachaussée (410015895)				*	
9	ZNIEFF Etang de Réninaux à Lachaussée (410030322)				*	
10	Propriété du CENL Etang de Réninaux (407)				*	
11	ZNIEFF Etang Beugne à Lachaussée et Vigneulles-lès-Hattonchâtel (410001891)				*	
12	ZNIEFF Etang de Parfond Rupt à Vigneulles-lès-Hattonchâtel (410030321)				*	
13	ZNIEFF Gîte à chiroptères de Saint-Benoît-en-Woëvre (410030320)	*			*	
14	ZNIEFF Etangs d'Afrique, de Wendel, des Anceviennes et de Belian à Vigneulles-lès-Hattonchâtel (410030019)				*	
15	APPB Etang de Vigneulles	*			*	
16	ZNIEFF Etang de Vigneulles à Vigneulles-lès-Hattonchâtel (410001882)	*			*	
17	Propriété du CENL Etang de Vigneulles (370)	*			*	
18	ENS Le Rupt-de-Mad (54R127)				*	*
19	ZNIEFF Le Rupt de Mad de Lahayville à Arnville (410030400)				*	*
20	ZNIEFF Ruisseau de Madine de Bouillonville à Nonsard-Lamarche (410030399)					*
21	ZNIEFF Lac de Madine à Nonsard-Lamarche (410001885)	*	*		*	
22	Propriété du Conservatoire du littoral Etang de Bailly (FR1100925)	*			*	
23	ZNIEFF Etang du Grand Montfaucon à Heudicourt-sous-les-Côtes (410001883)				*	
24	RNCFS Lac de Madine et Etang de Pannes (FR5100009)	*	*		*	
25	Propriété du Conservatoire du littoral Etang du Grand Montfaucon (FR1100780)				*	
26	ZNIEFF Prairies remarquables à Heudicourt-sous-les-Côtes (410030034)		*			
27	ZNIEFF Ruisseau du Bosnard à Lamorville (410030015)					*
28	ZNIEFF Station à œil de bœuf à Lamorville (410030326)			*		
29	Propriété du CENL Marmonfossé (384)			*		
30	ZNIEFF Pelouse de Marmanfosse à Valbois (410030016)			*		
31	Propriété du Conservatoire du littoral Etang de la Perche (FR1100887)				*	
32	ZNIEFF Gîtes à chiroptères de Varnéville et Buxières-sous-les-Côtes (410001889)	*		*	*	
33	ZNIEFF Sources tuffeuses de la Corvée rouge à Apremont-la-Forêt (410030031)				*	*
34	Propriété du CENL Le Jolicot (427)	*		*		
35	ZNIEFF Gîtes à chiroptères de Saint-Mihiel (410015740)	*		*		*
36	ZNIEFF Etang de Wargevau à Bouconville-sur-Madt (410001887)				*	
37	ZNIEFF Prairie humide d'Habeaumont à Bouconville-sur-Madt (410030323)		*			
38	ZNIEFF Prairie remarquable à Rambucourt (410030023)		*			
39	Propriété du CENL Les Petites Fases (495)			*		
40	ZNIEFF Etang de Maux-la-chèvre à Bouconville-sur-Madt (410001888)				*	
41	ZNIEFF Etang de Refure à Bouconville-sur-Madt (410001886)				*	
42	Propriété du CENL Entre deux voies (499)		*		*	
43	APPB Prairies, étangs et bois du secteur de la ferme de Bricourt-en-Woëvre (FR3800932)	*	*		*	
44	ZNIEFF Pelouse de Marmanfosse à Valbois (410030016)	*	*		*	
45	Propriété du Conservatoire du littoral Etang de la Perche (FR1100887)	*				
46	ZNIEFF Gîtes à chiroptères de Varnéville et Buxières-sous-les-Côtes (410001889)	*	*		*	
47	ZNIEFF Sources tuffeuses de la Corvée rouge à Apremont-la-Forêt (410030031)				*	
48	Propriété du CENL Le Jolicot (427)			*		
49	ZNIEFF Gîtes à chiroptères de Saint-Mihiel (410015740)		*		*	*
50	ZNIEFF Etang de Wargevau à Bouconville-sur-Madt (410001887)			*		
51	ZNIEFF Prairie humide d'Habeaumont à Bouconville-sur-Madt (410030323)	*				
52	ZNIEFF Prairie remarquable à Rambucourt (410030023)	*			*	
53	Propriété du CENL Les Petites Fases (495)	*			*	
54	ZNIEFF Etang de Maux-la-chèvre à Bouconville-sur-Madt (410001888)	*			*	
55	ZNIEFF Etang de Refure à Bouconville-sur-Madt (410001886)		*			
56	Propriété du CENL Entre deux voies (499)				*	
57	APPB Prairies, étangs et bois du secteur de la ferme de Bricourt-en-Woëvre (FR3800932)				*	
58	ZNIEFF Etang de la Mosée à Géville (410001935)				*	
59	ZNIEFF Etang de la Grande Brunesseaux à Géville (410001941)				*	
60	ZNIEFF Etang de Gérard Sas à Géville (410001939)				*	
61	ZNIEFF Neuf étang des moines à Géville (410001934)				*	
62	ZNIEFF Gîte à chiroptères de Gironville-sous-les-Côtes (410015737)	*			*	
63	ZNIEFF Vallon forestier près de la chapelle de Gévaux à Géville (410008732)	*				
64	ZNIEFF Gîtes à chiroptères de Rangeval (410015733)	*	*		*	

II. LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE VERTE ET LEURS ENJEUX

dans les documents d'urbanisme



Carte Continuités écologiques de la composante verte

a. Sous-trame forestière

La continuité forestière des Hauts de Meuse

La continuité forestière des Hauts de Meuse, d'envergure régionale, suit l'orientation Nord-Sud des côtes de Meuse. Il s'agit de la continuité forestière la plus large et la moins fragmentée du territoire du Parc.

Ancrée sur le plateau calcaire des Hauts de Meuse, elle s'établit sur des sols peu profonds, sur une roche calcaire dure, où la part de la réserve en eau est très faible. Ces conditions physico-chimiques favorisent le développement du hêtre accompagné d'alisier torminal ou blanc et d'un cortège de plantes calcicoles adaptées au pH basique comme la séslerie blanchâtre. Les habitats forestiers connexes sont majoritairement des hêtraies neutrophiles, qui peuvent être plus ou moins xérophiles¹.

Les vallons des Côtes de Meuse sont quant à eux, froids et plus humides que le plateau. Dans ces vallons forestiers, se développe une flore montagnarde du fait des conditions climatiques particulières, du sol et du relief encaissé. Ainsi, on y rencontre des hêtraies de versant nord à tilleuls à grandes feuilles et érables, des forêts alluviales à saules, des aulnaies-frênaies de fond de vallons.

Des parcelles de résineux ont été plantées sur l'ensemble des Côtes de Meuse durant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. Ils sont présents de manière localisée et minoritaire. Il s'agit en majeure partie de pins noirs sur le plateau et d'épicéas dans les vallons, qui sont des essences non autochtones.

Les différents habitats boisés qui constituent la continuité sont organisés en **corridor paysager***.

* Voir carnet 1 pour la définition

¹ Xérophile : espèce ou communauté qui vit, peut vivre dans des lieux secs.



© PmrL

Hêtraie neutrophile

⚡⚡⚡⚡ D'une largeur d'emprise de 40 mètres et clôturée, la ligne LGV Est constitue la plus importante rupture de cette continuité, mais aussi de la Trame Verte et Bleue dans son ensemble. Traversant le territoire de la communauté de communes d'Ouest en Est, son franchissement est impossible pour la plupart des espèces en dehors des passages à faune situés au niveau du bois de Vigneulles, sous la voie, adaptés à la grande faune, à la petite faune ou aux amphibiens. Malgré une largeur réduite à 10 mètres, les suivis réalisés montrent qu'ils sont empruntés par tout type de faune. Le passage à faune de Chaillon n'est en revanche pas fonctionnel car il est goudronné et emprunté par les véhicules et les piétons.

⚡⚡⚡⚡ Au niveau de Chaillon, la fragmentation est d'autant plus importante pour cette continuité que l'organisation du paysage est fortement marquée par la présence de grandes cultures, par une faible prépondérance d'éléments boisés, et par la présence de la route D 901.

La continuité forestière de la Plaine de la Woëvre

Installée sur le socle argilo-marneux de la Plaine de la Woëvre, cette continuité Nord-Sud est composée d'éléments boisés hygrophiles, accueillant de petits étangs et de nombreuses mares, comme par exemple en forêt de la Reine, ou bordant les grands étangs de la Woëvre, dont Madine et Lachaussée sont les représentants les plus emblématiques.

Ses habitats se composent de chênaies pédonculées-charmaies et de frênaies-charmaies souvent calciphiles, ainsi que de saulaies marécageuses. Dans les zones temporairement inondées, l'aulnaie s'installe en compagnie de l'orme lisse. Tout comme dans les Côtes de Meuse, des résineux ont été plantés durant la période post Seconde Guerre mondiale.

La continuité forestière de la Plaine de la Woëvre est assez fragmentée puisque les complexes d'habitats forestiers qui la constituent sont répartis en **pas japonais*** dans la plaine de la Woëvre.

L'obstacle de la ligne LGV est atténué pour cette continuité par la présence des trois passages à faune situés dans le bois de Vigneulles. La D901 est également meurtrière pour les amphibiens entre le bois du Chauffour et l'Étang de Vigneulles.

//// Au niveau de Broussey-Raulecourt, Geville et Frémerville, l'organisation du paysage est fortement marquée par la présence de grandes cultures et une faible prépondérance d'éléments boisés éloignés les uns des autres, ceci constituant une discontinuité pour les espèces forestières.



© PnrL

Champignon saproxylophage (qui dégrade le bois mort) à Loupmont



Carte Enjeux de la composante verte

Mare forestière à Loupmont



© PnrL



© PnrL

Cigale des montagnes (*Cicadetta montana* (Scopoli, 1772)) dans la forêt de Rangéval

Corridors reliant les Côtes de Meuse à la Woëvre

Ce sont, du Nord au Sud : le corridor de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, le corridor forestier au nord d'Heudicourt-sous-les-Côtes, le corridor forestier des buttes témoins et le corridor de la catena de Rangéval.

Ils relient la continuité des Hauts de Meuse à celle de la plaine de la Woëvre. Bien que les habitats forestiers composant ces continuités soient structurellement différents, certains groupes faunistiques ou certaines espèces qui les occupent ont peu d'exigence sur la composition végétale de l'habitat forestier et pourront se déplacer entre les deux continuités par le biais de ce corridor (chauve-souris, amphibiens, certains pics, coléoptères, etc.). Ces corridors sont composés d'une succession d'éléments boisés entre les côtes de Meuse et la plaine de la Woëvre : vergers sur le coteau puis dans la plaine, haies, ripisylves, petits boisements isolés, organisés en pas japonais. Le corridor de la catena de Rangéval se différencie car il est formé d'une succession d'habitats forestiers ininterrompus allant de la hêtraie-charmaie thermophile au niveau du plateau, à l'aulnaie eutrophe en bas de pente, au niveau de la plaine de la Woëvre.

++++ La D908 au niveau des corridors de Vigneulles et de la catena de Rangéval, constitue un secteur de conflit connu pour les populations d'amphibiens. En effet, cette route qui longe le pied des Côtes de Meuse, se situe sur le parcours migratoire qu'effectuent les amphibiens hivernant en forêt sur les Côtes de Meuse pour rejoindre leur site de ponte en plaine de la Woëvre.



Carte Enjeux de la composante verte

Corridors reliant la Woëvre et les Côtes de Moselle

Ce sont du Nord au Sud : le corridor forestier du bois de Dampvitoux et le corridor forestier des bois de Mort Mare. Ces deux corridors nécessiteraient un renforcement.

//// En effet, entre la forêt domaniale des Haudronvilles et le bois de Dampvitoux, l'organisation du paysage au niveau du corridor du bois de Dampvitoux est fortement marquée par la présence de grandes cultures et par une faible prépondérance d'éléments boisés éloignés les uns des autres, ceci constituant un obstacle identifié dans la charte pour cette continuité forestière.

Pour les mêmes raisons, le corridor de Mort Mare nécessite également un renforcement au niveau de la commune de Richécourt, village de Lahayville.



Carte Enjeux de la composante verte

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758)), présent sur le territoire



© PnrL

b. Sous-trame prairiale

La matrice des habitats constituant cette sous-trame est de plus en plus réduite et les continuités prairiales de plus en plus fragmentées. Le contexte agricole étant défavorable à l'élevage depuis ces dernières décennies, chaque année, de nombreuses surfaces en prairies permanentes sont retournées au profit de cultures annuelles. Entre 1989 et 2017, la surface en prairie permanente présente sur le territoire du PnrL a diminué de 41,5 %.

Cela se vérifie également sur le territoire de la CCCMW, où l'on a constaté entre 2010 et 2017 des diminutions significatives de surfaces en prairies permanentes pour toutes les communes, hormis la commune de Nonsard. Par ailleurs, les superficies couvertes par les prairies sont faibles sur l'ensemble de ces communes (30 % de la SAU est couverte par de la prairie permanente en 2017).



Carte Évolution des surfaces en prairies permanentes

Ce déclin confère aux prairies, même ordinaires, une valeur patrimoniale très forte en tant qu'habitat naturel, habitat d'espèces, et en tant qu'élément de corridor de type **pas japonais***.

La continuité prairiale de la plaine de la Woëvre

L'élevage a longtemps été favorisé dans cette plaine au sol argilo-marneux, propice aux milieux humides, laissant la place à des surfaces prairiales continues très importantes. Les habitats prairiaux caractéristiques de la Plaine de la Woëvre sont des prairies humides à peu humides incluant des prairies de fauche ou des prairies de pâture. Ce cortège d'habitats est complété par des vergers, majoritairement présents au pied des Côtes de Meuse.

Du Nord au Sud, la continuité prairiale était auparavant peu fragmentée sur cette plaine. Par ailleurs, les prairies, associées aux forêts et aux étangs, offraient des habitats écologiques de grande qualité, et la plaine de la Woëvre constituait un vaste corridor pour de nombreuses espèces. En effet, dans les secteurs où la mosaïque des habitats prairiaux est jointive, la richesse écologique des prairies et leur fonction de corridor augmentera. Leur proximité d'habitats connexes tels que les forêts, les haies ou les cours d'eau permettra également d'augmenter leur richesse écologique et leur fonction de corridor.

Aujourd'hui, cette continuité est beaucoup plus fragmentée par de grands secteurs de cultures de céréales, comme dans les secteurs de Xivray-et-Marvoisin, Rambucourt, Richecourt, Lahayville, ou encore entre Apremont-la-Forêt, Frémeréville-sous-les-Côtes et Broussey-Raulecourt.

* Voir carnet 1 pour la définition



© PnrL

Prairies à Orchis bouffon (*Anacamptis morio* (L.) R.M. Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997) dans la Woëvre

On peut citer, pour les secteurs bien dotés en continuités prairiales, les communes d'Apremont-la-Forêt (Bricourt), Beney-en-Woëvre, Buxières-sous-les-Côtes, Geville.

++++ La ligne LGV Est constitue également un obstacle indéniable pour les espèces de cette sous-trame, les passages à faune étant implantés en forêt ou bien non fonctionnel (Chaillon).

■■■■ Une gestion différenciée des accotements herbeux de la route D901 à Vigneulles-lès-Hattonchâtel au sein du bois du Chauffour pourrait permettre à ces accotements de constituer un corridor prairial de déplacement au sein de la forêt pour les espèces de la sous-trame. Il en est de même, entre Lacroix-sur-Meuse et Lamorville, la gestion différenciée du talus herbeux en bord de route D162 pourrait lui permettre de constituer un corridor au sein de ce paysage à dominante cultivée.



© PnrL

■ Accotement herbeux constituant un corridor prairial



Carte Enjeux de la composante verte

c. Sous-trame thermophile

Il s'agit de l'ensemble des milieux naturels situés sur des secteurs concernés par un sol mince et drainant, un fort ensoleillement, des pentes abruptes ou une altitude importante. Ils sont situés essentiellement pour le Parc sur les côtes et revers des Côtes de Meuse et de Moselle. Les habitats sélectionnés sont les pelouses calcaires, les prairies à tendance thermophile, ainsi que les carrières, les friches et vergers thermophiles, et enfin les vignes. Les carrières ou anciennes carrières ainsi que les falaises sont également des milieux thermophiles par excellence, accueillant des espèces similaires aux pelouses sèches.

La continuité thermophile des Côtes de Meuse

Installée sur le coteau, le front de côte et en partie sur le plateau des Côtes de Meuse, cette continuité comporte également la butte témoin de Montsec.

Sur le territoire de la CCCMW, les secteurs thermophiles de basse altitude des coteaux sont souvent occupés par l'activité agricole : vignes, vergers traditionnels ou professionnels, prairies sèches. On pourra également rencontrer des pelouses calcaires plus ou moins enfrichées et des fruticées de colonisation sur les secteurs de plus fortes pentes et de plus haute altitude du coteau, ainsi que des carrières ou anciennes carrières. Quelques éléments de la sous-trame thermophile sont parfois aussi situés sur le plateau.

La continuité s'organise en corridor de type paysager lorsque les habitats qui la composent sont contigus, ou bien en corridor de type pas japonais lorsqu'ils ne le sont pas.

Même si cette continuité peut sembler assez continue, les éléments de la matrice thermophile sont menacés par le phénomène d'embroussaillage, généralisé sur les secteurs de côte en Lorraine et très lié à l'abandon du pastoralisme. Les pelouses calcaires, refuges d'une faune et d'une flore méridionale de grand intérêt, sont particulièrement touchées par cela ; les falaises et anciennes carrières également.

 La LGV Est constitue une rupture pour cette continuité, les espèces thermophiles, comme les espèces prairiales et forestières sont incapables pour la plupart de franchir cette infrastructure, malgré le passage à faune de Chaillon.

 Deux secteurs en bord de route au niveau de Lamorville (D101) et de Valbois (D162) sont à enjeu fort pour la biodiversité thermophile puisqu'ils accueillent deux espèces protégées régionales : l'œil de bœuf (*Buphthalmum salicifolium* L., 1753) et la gentiane croisette (*Gentiana cruciata* L., 1753).



Carte Enjeux de la composante verte

Ophrys bourdon (Ophrys fuciflora (F.W.Schmidt) Moench, 1802, orchidée des pelouses calcaires





© PnrL



■ Pelouse à Fréméréville-sous-les-Côtes

Corridors thermophiles reliant la continuité des côtes de Meuse à celle des revers de côtes

Au niveau des secteurs de Chaillon/Lamorville et de Apremont-la-Forêt/Saint-Julien-sous-les-Côtes, la continuité des Côtes de Meuse et la continuité des revers de côtes de Meuse sont reliées par des petits éléments de la matrice thermophile présents sur les coteaux bien exposés des vallées de la Creüe et de Marbotte.

© PnrL



■ Coronelle lisse (*Coronella austriaca* Laurenti, 1768), espèce des milieux thermophiles

À l'Ouest de Lamorville, l'organisation du paysage est fortement marquée par la présence de grandes cultures et une faible prépondérance d'éléments thermophiles éloignés les uns des autres, ceci constituant une discontinuité pour les espèces de cette sous-trame.

■■■■ Une gestion différenciée des bords de la route D907 entre Apremont-la-Forêt et Han-sur-Meuse pourrait permettre à ces accotements de constituer un corridor de déplacement pour les espèces de la sous-trame entre la continuité des côtes de Meuse et celle des revers de côte.

© PnrL



Carte Enjeux de la composante verte

d. Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

VOCATION 1, OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1, OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.1, MESURE PRIORITAIRE
Préserver, renforcer et restaurer les continuités écologiques de l'ensemble des sous-trames de la Trame verte et bleue définies à l'échelle Parc.

Pour la composante verte, cette mesure prioritaire est déclinée en enjeux par sous-trame :

- Continuités forestières à maintenir et à préserver ;
- Continuités prairiales à maintenir et à préserver ; sous-trame prairiale à maintenir ;
- Continuités thermophiles à maintenir et à restaurer.

Ou bien déclinée par type d'enjeu :

- Renforcer les trames fragmentées des continuités prairiales thermophiles et forestières ;
- Rétablir les continuités par la restauration des fragmentations liées aux infrastructures ;
- Gérer de manière différenciée les bords de route à enjeu corridor.



Carte Enjeux de la composante verte

Cf. fiches n°3, 4, 6 et 7



- Préserver les vergers



© PnrL

- Préserver les haies et les arbres isolés

Traduction possible dans le document d'urbanisme

> Sous-trame forestière

Cf. fiches n°3 et 7

- > Préserver de l'urbanisation les grands massifs forestiers par un zonage non constructible adapté.
- > Veiller au maintien des haies, ripisylves, vergers, arbres et boisements isolés par des outils adaptés, en particulier au niveau des secteurs à enjeu de renforcement identifiés dans la charte, au niveau des secteurs où l'organisation du paysage constitue un obstacle pour les continuités forestières, et au niveau des corridors forestiers reliant les forêts des Hauts de Meuse et celles de la plaine de la Woëvre.

> Sous-trame prairiale

Cf. fiches n°4 et 7

- > Inclure les parcelles prairiales en secteur non constructible, y compris pour la profession agricole.
- > Veiller au maintien par des outils adaptés des habitats connexes des prairies tels que les haies, ripisylves, mares et arbres et boisements isolés afin de favoriser la diversité prairiale.

> Sous-trame thermophile

Cf. fiches n°4 et 7

- > Préserver le front de côte de l'urbanisation par un zonage inconstructible, y compris pour la profession agricole. Les caractéristiques des abris doivent également être étudiées.
- > Préserver les éléments de la matrice thermophile qui relie les continuités des côtes de Meuse et des revers de côte au niveau des vallées de Marbotte et de la Creüe.
- > Veiller au maintien de petits éléments de biodiversité (haies, pelouses relictuelles, arbres isolés, murs de pierre sèches, bandes enherbées) par des outils adaptés, au niveau de secteurs de coteaux à forte pression agricole, au niveau des secteurs où l'organisation du paysage constitue un obstacle pour les continuités thermophiles, ou au niveau des secteurs à enjeux de renforcement identifiés dans la charte.

© PnrL

III. LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DE LA COMPOSANTE BLEUE ET LEURS ENJEUX

dans les documents d'urbanisme



Carte Continuités écologiques de la composante bleue

a. Sous-trame des cours d'eau et des zones humides

Trois affluents de la Meuse entaillent l'entité paysagère des Côtes de Meuse et revers et forment les vallons de ces Côtes sur le territoire de la CCCMW. Ce sont :

- Au niveau de Lamorville, Chaillon et Valbois : la rivière de la Creuë et ses ruisseaux affluents (Ruisseaux des fontaines, de Deuxnouds, de Bosmard, des Aviaux, de Criot, de la Queue de l'étang et des Bons prés), cours d'eau prioritaires en termes de maintien et de restauration ;
- À Apremont-la-Forêt : le ruisseau de Marbotte ;
- À Saint-Julien-sous-les-Côtes : le ruisseau de Béquillon.

Sur l'entité paysagère de la plaine de la Woëvre, on note la présence d'un dense chevelu de cours d'eau de tête de bassin appartenant au bassin versant de la rivière Moselle (via l'Esch, le Rupt de Mad et l'Yron).

Le réseau hydrographique du territoire de la CCCMW est entravé par de nombreux obstacles à l'écoulement. Ils sont particulièrement concentrés dans les Côtes de Meuse ainsi qu'au niveau des communes de Lachaussée, Vigneulles-lès-Hattonchâtel et Geville. Sur l'ensemble du territoire de la CCCMW, la plupart des obstacles recensés sont des barrages dus à la présence d'étangs créés dans le lit mineur des cours d'eau, mais aussi des seuils ou des ponts.

Des zones humides sont souvent associées au réseau hydrographique : les ripisylves des cours d'eau, les prairies humides alluviales, les mares, etc. Ces éléments font partie intégrante de la continuité écologique car ils ont aussi un intérêt indéniable dans la fonction de corridor écologique des cours d'eau.



© Vincent Asselot

Seuil en rivière

À NOTER

Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE)² recense et localise les ouvrages artificiels modifiant l'écoulement des eaux de surface (barrages, écluses, seuils, moulins, etc.). Ce recensement est constamment actualisé³.

Voici la définition des types d'ouvrages les plus courants :

- Un **seuil en rivière** est un ouvrage, fixe ou mobile, qui barre tout ou partie du lit mineur ;
- Un **barrage** définit un ouvrage qui barre plus que le lit mineur d'un cours d'eau.

² Source : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE)

³ <https://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search#/home>

> Les continuités aquatiques prioritaires à maintenir et à restaurer

La continuité aquatique du ruisseau de la Creuë et de ses affluents

Cet affluent de la Meuse est doté lui-même d'affluents remarquables comme celui du Bosmard. Il forme une continuité importante entre côtes de Meuse et vallée de la Meuse encore utilisée tant par la faune aquatique (loche de rivière, chabot, écrevisses indigènes...) que par des oiseaux telle que la Cigogne noire. Sa qualité pourrait être encore renforcée en diminuant les obstacles qui le parsèment (étangs, digue, canalisation, rectification, buses...), en diversifiant et revégétalisant le cours d'eau.

La continuité aquatique prioritaire du ruisseau de Deuxnouds

Cet autre affluent de la Creuë a des eaux de bonne qualité où les mêmes espèces pourraient se trouver. La sortie de sa source, site de reproduction de salamandre et d'une petite espèce d'escargot aquatique protégée (*Bythinella viridis* (Poiret, 1801)), prouve sa richesse. De nombreux obstacles au déplacement des espèces et des sédiments jalonnent (étangs, ouvrages, canalisation, rectification, buses...) et mériteraient d'être solutionnés afin de rétablir une qualité optimale de ce beau cours d'eau.

| Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra* (Linnaeus, 1758))



© OFB

| Loche de rivière (*Cobitis taenia* Linnaeus, 1758)

La continuité aquatique prioritaire du ruisseau du Bosmard

Les ruisseaux du Bosmard et des Aviaux sont en tête de bassin, affluents du ruisseau de la Creuë, la confluence étant située à Lavignéville. Leur caractère prioritaire pour le Parc est lié à la présence d'une des dernières populations d'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1858), espèce protégée au niveau national et européen) du territoire Parc. Ils prennent source à Deuxnouds-aux-Bois, puis s'écoulent d'Est en Ouest dans un vallon diversifié par l'alternance de milieux forestiers, dans la partie amont et aval, et de milieux ouverts agricoles, dans la partie médiane. La zone de source est marquée par la présence d'étangs en barrage. La partie aval a été modifiée suite à la construction de la ligne LGV Est. De nombreux obstacles au déplacement des espèces et des sédiments jalonnent le Bosmard et les Aviaux et sont pour la plupart infranchissables. Ce sont surtout d'anciennes digues de plans d'eau en voie de comblement avancé et des passages busés.



© PnrL



© PmrL

■ Ruisseau des Aulnes à Bouconville-sur-Madt

> Les autres continuités aquatiques et humides

La continuité humide de la Plaine de la Woëvre

Une continuité humide Nord-Sud est présente en plaine de la Woëvre. D'envergure régionale, elle prend assise sur un socle argilo-marneux étendu entre la côte de Meuse et le revers de Côte de Moselle depuis Toul jusqu'à Stenay, sur une centaine de kilomètres.

Elle est constituée d'un dense chevelu de petits cours d'eau de côtes, de leurs ripisylves, et d'un ensemble de petits habitats humides formant un maillage d'éléments disjoints dans la plaine agricole, mais beaucoup plus dense autour des secteurs des grands étangs forestiers. Ce sont des prairies humides, des mares, des roselières, des cariçaias, des friches et des boisements humides, etc.

Ce complexe d'habitats humides remarquable est reconnu au niveau national et international par des classements en ZNIEFF, Natura 2000, RAMSAR, RNCFS ; les sites les plus connus étant le plan d'eau de Madine et étangs satellites, les étangs de Lachaussée, ainsi que la forêt de la Reine et ses étangs.

Ces grandes zones humides remarquables par leur biodiversité sont relativement bien préservées.

En revanche, les zones humides ordinaires, couvrant souvent de faibles superficies, sont mal considérées voire non prises en compte. En effet, la tendance à l'assèchement, au drainage, au remblaiement de ces habitats pour une optimisation des terres en agriculture, sylviculture, pour l'urbanisation ou la création d'infrastructures de transport, a été largement dominante au 20^{ème} siècle et se poursuit encore aujourd'hui. C'est la disparition même des zones humides, ainsi que la réduction de leur fonctionnalité qui constitue une menace de fond pour cette sous-trame.

 La disparition des mares prairiales, ou de leur fonctionnalité écologique, est d'ailleurs un enjeu qui nécessite la mise en œuvre d'actions de restauration ou de recreusement sur les secteurs de Vigneulles - Saint-Maurice-sous-les-Côtes et de Nonsard-Lamarche - Xivray-et-Marvoisin - Monstec - Richecourt - Lahayville - Rambucourt.



L'autre menace, reposant sur la fragmentation des habitats due aux infrastructures de transports, est aussi représentée au sein de cette continuité.

 La D901 à Vigneulles-lès-Hattonchâtel et Heudicourt-sous-les-Côtes est par exemple très meurtrière pour les amphibiens entre le bois du Chauffour et l'Étang de Vigneulles.

La D908 à Geville, constitue également un secteur de conflit connu pour les populations d'amphibiens. En effet, cette route qui longe le pied des Côtes de Meuse, se situe sur le parcours migratoire qu'effectuent les amphibiens hivernant en forêt sur les Côtes de Meuse pour rejoindre leur site de ponte en plaine de la Woëvre. Des dispositifs de protection sont mis en place chaque année par le PnrL au moment de la migration.



Carte Enjeux de la composante bleue

Étang Bélian à Vigneulles-les-Hattonchâtel



© PnrL

Mare prairiale à Buxières-sous-les-Côtes

La D12 entre Marbotte et Saint-Agnant-sous-les-Côtes pourrait également être très impactante pour les amphibiens si des dispositifs de protection n'étaient pas mis en place chaque année par le PnrL et une association locale au moment de la migration du site d'hivernage au site de ponte (l'étang de Ronval).



© PnrL

b. Les enjeux à traduire dans les documents d'urbanisme



Carte Enjeux de la
composante bleue

LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

VOCATION 1, OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1, OBJECTIF OPÉRATIONNEL
1.1.1, MESURE PRIORITAIRE

Préserver, renforcer et restaurer les continuités écologiques de l'ensemble des sous-trames de la Trame verte et bleue définies à l'échelle Parc.

Pour la composante bleue, cette mesure prioritaire est déclinée en enjeux par sous-trame :

- Continuités aquatiques et humides prioritaires à maintenir et à restaurer ;
- Continuités aquatiques et humides à maintenir et à restaurer ;
- Maintenir et préserver les zones humides ordinaires ;
- Réseaux de mares prairiales à restaurer.

Ou bien déclinée par type d'enjeu :

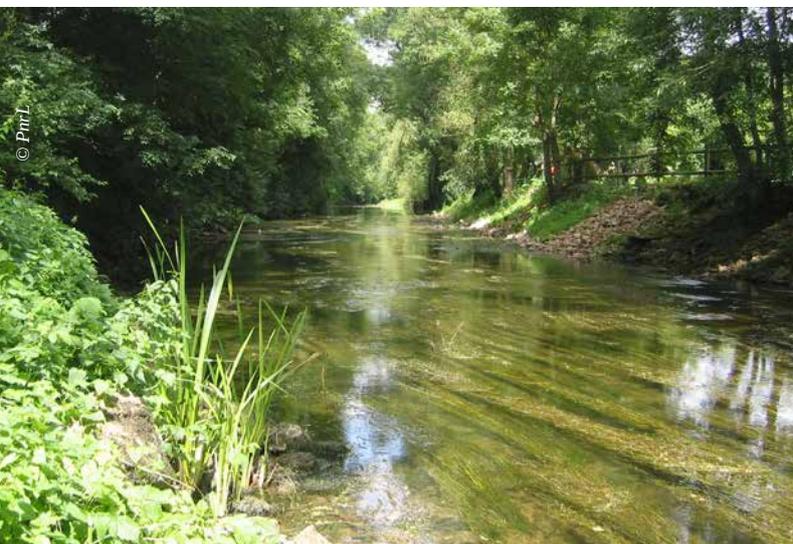
- Rétablir les continuités par la restauration des fragmentations liées aux infrastructures.

Traduction possible dans le document d'urbanisme

> Sous-trame des cours d'eau

Cf. fiches n°5 et 7

- > Préserver les berges de l'ensemble des cours d'eau sur une bande de minimum 10 mètres de part et d'autre de la rive avec un zonage adapté interdisant toute construction.



Préserver les ripisylves des cours d'eau



Préserver les zones humides. Triton palmé (*Lissotriton helveticus* (Razoumowsky, 1789))

> Sous-trame des zones humides

Cf. fiches n°5 et 7

- > Préserver de l'assèchement tous les milieux humides par la création d'un zonage inconstructible adapté, dont le règlement interdirait les affouillements et exhaussements, exception faite du creusement de mare et de la gestion et restauration écologique des milieux liés à un plan de gestion.
- > Veiller au maintien des mares et les ripisylves des cours d'eau par des outils adaptés.

Maison du Parc
 1 rue du Quai - CS 80 035
 54 702 Pont-à-Mousson Cedex
 Tél. : 03 83 81 67 67
 www.pnr-lorraine.com

